

# LES ENFANTS DES PREMIÈRES NATIONS ET NON AUTOCHTONES PRIS EN CHARGE PAR LES SERVICES DE PROTECTION DE LA JEUNESSE



catégories de négligence envers les enfants qui pourraient servir à définir ce problème dans le contexte de la protection de la jeunesse.

- manque de surveillance entraînant des sévices physiques pour l'enfant;
- manque de surveillance entraînant des sévices sexuels pour l'enfant;
- négligence physique;
- négligence médicale;
- défaut de fournir un traitement psychologique;
- attitude permissive à l'égard d'un comportement criminel;
- abandon;
- négligence éducative (Sinha, et al., 2011, p. 109).

*Préparé par Marlyn Bennett et Andrea Auger, Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada*

Cette fiche d'information résume les résultats des recherches sur les différences entre les enfants des Premières Nations et les enfants non autochtones pris en charge par les organismes de protection de la jeunesse au Canada. Les enfants des Premières Nations<sup>1</sup> qui reçoivent des services de protection sont largement surreprésentés depuis plus de quarante ans. Il est tragique de constater que cette surreprésentation a tellement augmenté qu'il y a plus de trois fois plus d'enfants des Premières Nations placés sous la protection

de l'État qu'au plus fort de la période des pensionnats (Blackstock, 2007).

La raison principale de la prise en charge des enfants des Premières Nations par les organismes de protection de la jeunesse est la négligence. La négligence est définie comme un type de maltraitance qui renvoie à l'incapacité ou à l'échec du donneur de soins de fournir un minimum de soins adaptés à un âge donné et conformément à une norme (Blackstock et Trocmé, 2005). La composante Premières Nations de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (PNECI-2008) montre qu'il y a huit

Cependant, la négligence envers les enfants des Premières Nations est souvent attribuable à des facteurs structurels sur lesquels les parents n'ont souvent pas de prise, comme la pauvreté, les mauvaises conditions de logement et la consommation de substances psychoactives (Blackstock, 2007).

## Surreprésentation des enfants autochtones dans les services de protection de la jeunesse

Bien qu'il soit impossible de quantifier précisément la surreprésentation des

<sup>1</sup> Les données sur les enquêtes en protection de la jeunesse impliquant des enfants inuits et métis n'ont pas été prises en compte dans les analyses de la PNECI-2008 parce qu'elles ne sont pas assez nombreuses pour produire des estimations distinctes de la maltraitance envers les enfants pour ce groupe. De plus, ces communautés n'ont pas donné de mandat de recherche à l'équipe de chercheurs.



enfants des Premières Nations qui reçoivent des services de protection parce qu'il n'existe pas de système permettant de recueillir des données à l'échelle nationale, l'information fournie par les trois études canadiennes sur l'incidence<sup>2</sup> (ECI) effectuées à ce jour suggère que la surreprésentation augmente à chaque étape d'intervention des organismes de protection.

- L'ECI-2008 révèle qu'il n'y a que 5 % d'enfants autochtones au Canada, pourtant, ces derniers représentent 17 % des signalements aux services de protection de la jeunesse, 22 % des signalements corroborés pour maltraitance et 25 % des enfants pris en charge (Blackstock, Trocmé et Bennett, 2004).
- L'ECI-2003 porte particulièrement sur les enfants des Premières Nations. Les chercheurs ont découvert que ces enfants sont 2,5 fois plus susceptibles de faire l'objet d'un signalement « corroboré » pour maltraitance, soit un taux global de 49 pour 1000 enfants comparativement à 19,8 pour 1000 enfants chez les non-Autochtones (Trocmé, Knoke, Shangreux, Fallon et Maclaurin, 2005).
- Les résultats les plus récents de la composante Premières Nations de l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (PNECI-2008) indiquent que les enfants des Premières Nations sont huit fois plus susceptibles de faire l'objet d'une enquête corroborée pour maltraitance. Leur taux global d'incidence est de 59,8 pour 1000 enfants comparé à 11,8 pour 1000 chez les non-Autochtones (Sinha et al., 2011, p. xix).

Plus alarmant encore, de nombreux cas d'enfants autochtones impliquent souvent le recours aux interventions extrêmes

offertes par les organismes de protection de la jeunesse, soit le retrait du foyer et le placement. En conséquence, le nombre d'enfants des Premières Nations pris en charge semble augmenter, comme le démontrent les études suivantes.

- Une étude des données du gouvernement fédéral indique une augmentation de 71,5 % des placements chez les enfants des Premières Nations vivant dans une réserve entre 1995 et 2001 (McKenzie, 2002).
- Une étude effectuée auprès d'un échantillon constitué de trois provinces a démontré que 10,23 % des enfants inscrits issus des communautés des Premières Nations étaient placés (Farris-Manning et Zandstra, 2003).
- Une autre étude a démontré que les enfants autochtones représentaient 40 % des enfants placés au Canada (Farris-Manning et Zandstra, 2003).
- L'Enquête auprès des ménages effectuée par Statistique Canada en 2013 révèle que 48 % des 30 000 enfants placés en famille d'accueil sont autochtones.

Les résultats de la PNECI-2008 indiquent que le taux d'incidence des placements reste plus élevé pour les enfants des Premières Nations que pour les non-Autochtones. Pour les placements formels, il est de 13,6 pour 1000 chez les Premières Nations contre seulement 1,1 pour 1000 chez les non-Autochtones. Le type de placement le plus courant chez les enfants des Premières Nations et non autochtones est le placement informel dans la famille élargie (10,3 enquêtes pour 1000 enfants chez les Premières Nations contre 0,9 enquête pour 1000 enfants non autochtones), suivi du placement en famille d'accueil (8,9 enquêtes pour 1000 enfants des Premières Nations contre 0,8 enquête pour 1000 chez les enfants non autochtones) (Sinha et al., 2011, p. 81).

## Différents types de maltraitance envers les enfants : les enfants des Premières Nations et la négligence

Les chercheurs de la PNECI-2008 ont recueilli des données sur les caractéristiques des enfants et des familles des Premières Nations portés à l'attention des organismes de protection de la jeunesse dans le cadre d'enquêtes effectuées en 2008 pendant une période de six semaines à la suite de signalements de violence ou de négligence envers des enfants. Les signalements pour négligence envers les enfants des Premières Nations du Canada étaient huit fois plus susceptibles d'être corroborés que ceux concernant les enfants non autochtones. Par ailleurs, les principales catégories de maltraitance corroborées dans les enquêtes concernant les Premières Nations sont la négligence, l'exposition à la violence conjugale, la violence psychologique et la violence physique et sexuelle (Sinha et al., 2011, p. xvii).

Les résultats de la PNECI-2008 (tableau 1) indiquent que 30,6 enfants des Premières Nations pour 1000 pris en charge par les organismes de protection de la jeunesse ont fait l'objet d'une enquête pour négligence comparés à 3,7 pour 1000 chez les enfants non autochtones. L'ampleur de cette statistique devient plus évidente lorsqu'on constate que l'échantillon pondéré des enquêtes pour négligence corroborées comprend 14 114 cas chez les Premières Nations alors qu'il en comporte 83 650 chez les non-Autochtones.

## Comprendre la négligence envers les enfants des Premières Nations

Les chercheurs de la PNECI-2008 qui se sont penchés sur la négligence dans les familles des Premières Nations ont

<sup>2</sup> À cause de différences méthodologiques, les données citées dans cette fiche d'information ne peuvent pas être directement comparées à celles provenant d'études précédentes menées auprès d'organismes autochtones (c.-à-d. Trocmé, et al., 2006, *Mesnimik Wasatek: Catching a Drop of Light* OU Blackstock et al., 2005, *Wen: De: We are Coming to the Light of Day*) ni à d'autres analyses des données de l'ECI-2008.

découvert que la surreprésentation des enfants issus de ces communautés était principalement liée à plusieurs facteurs de risque dont la pauvreté, la consommation abusive de substances psychoactives, la violence conjugale et l'isolement social (Sinha et al., 2011). Comparées aux familles non autochtones prises en charge par les organismes de protection de la jeunesse, les familles des Premières Nations:

- étaient deux fois plus susceptibles de toucher des allocations d'aide sociale, d'assurance-emploi ou d'autres allocations ou d'avoir un revenu limité;
- étaient beaucoup moins susceptibles de travailler à temps plein;
- étaient beaucoup plus susceptibles de connaître des problèmes de consommation de substances psychoactives dans la famille;

- subissaient un niveau élevé de violence conjugale;
- souffraient d'isolement social et avaient moins de soutien social.

Ces facteurs sont étroitement liés à la situation socioéconomique générale des peuples des Premières Nations et échappent largement au contrôle direct des parents. Les organismes de protection de la jeunesse interviennent en tout premier lieu auprès de la personne et de la famille et peuvent uniquement fournir une aide minimale en ce qui a trait aux risques structurels comme la pauvreté, les mauvaises conditions de logement et la consommation de substances psychoactives chez le donneur de soins. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada finance les organismes de services aux enfants et aux familles

des Premières Nations vivant dans une réserve (OSEFPN). Bien que la formule de financement la plus récente (l'approche améliorée axée sur la prévention) finance des activités de prévention, de nombreux OSEFPN manquent tout de même de financement et ne peuvent pas effectuer d'interventions structurelles destinées aux enfants et aux familles des Premières Nations. En conséquence, les investissements dans les programmes d'aide à l'enfance équitables et respectueux de la culture, qui visent les risques structurels et qui s'accompagnent d'un développement socioéconomique durable dirigé par les Premières Nations, sont les plus prometteurs pour venir à bout de la négligence dans ces communautés.

La recherche PNECI-2008 sur la négligence suggère que ce type de

Tableau 1 : Principales formes de négligence corroborées dans les enquêtes sur la maltraitance auprès des enfants des Premières Nations et non autochtones au Canada, effectuées par les organismes de l'échantillon en 2008

	Enquêtes corroborées pour négligence chez les Premières Nations		Enquêtes corroborées pour négligence chez les non-Autochtones		Signification statistique de l'écart	
	Incidence pour 1000 enfants des Premières Nations	% d'enquêtes corroborées pour négligence	Incidence pour 1000 enfants non autochtones	% d'enquêtes corroborées pour négligence	Incidence pour 1000 enfants	% d'enquêtes corroborées pour négligence
Manque de surveillance entraînant des sévices physiques	13,7	45 %	1,6	43 %	***	
Négligence physique	10,6	35 %	1,3	34 %	***	
Négligence éducative	2,1	7 %	0,2	6 %	*	
Abandon	2	6 %	0,3	7 %	***	
Négligence médicale	1,6	5 %	0,2	6 %	**	
Manque de surveillance entraînant des sévices sexuels	0,6	2 %	0,1	3 %		
Attitude permissive à l'égard d'un comportement criminel	+	+	+	+	+	+
Défaut de fournir un traitement psychologique	+	+	+	+	+	+
<b>Total</b>	<b>30,6</b>	<b>100 %</b>	<b>3,7</b>	<b>100 %</b>	<b>***</b>	

\*\*\* Signification très élevée sur le plan statistique; \*\* signification élevée sur le plan statistique; \* statistiquement significatif + données omises : le nombre de cas dans la catégorie était inférieur à 50.

L'échantillon pondéré comprend environ 14 114 enquêtes chez les Premières Nations et 83 650 enquêtes chez les non-Autochtones. Au moins une forme de maltraitance a été corroborée dans environ 3097 enquêtes chez les Premières Nations et 9725 enquêtes chez les non-Autochtones. L'interprétation des résultats doit tenir compte du contexte et de la structure de la protection de la jeunesse autochtone. Voir les pages 83-87 pour un résumé contextualisé des résultats du chapitre.

Source : Sinha, et al., 2011, p. 95.

maltraitance est plus susceptible d'être chronique que les autres formes de maltraitance, ce qui indique que les difficultés structurelles comme la pauvreté, les mauvaises conditions de logement et la consommation de substances psychoactives chez le donneur de soins dans les communautés des Premières Nations peuvent être cycliques et qu'on ne s'y attaque pas de façon durable. La recherche montre aussi que la négligence est étroitement liée aux facteurs structurels du ménage et de la famille ainsi qu'aux préoccupations relatives aux risques des donneurs de soins, comme ceux révélés dans une grande proportion des enquêtes chez les Premières Nations (ASPC, 2010, Sinha et al., 2011). Des facteurs comme la pauvreté, la consommation abusive de substances psychoactives, l'isolement social et la violence conjugale peuvent empêcher les donneurs de soins de répondre aux besoins physiques et psychosociaux fondamentaux des enfants. Les difficultés que connaissent de nombreuses familles nécessitent la mise sur pied de programmes offrant des services complets, axés sur la culture et offrant des services à long terme afin d'aider les familles à lutter contre de multiples facteurs – comme la pauvreté, la consommation abusive de substances psychoactives, la violence conjugale et l'isolement social – qui posent des problèmes chroniques en ce qui a trait au bien-être des enfants des Premières Nations.

## Bibliographie

- Blackstock, C. (2003). First Nations child and family services: Restoring peace and harmony in First Nations communities. In *Child welfare: Connecting research policy and practice*, K. Kufeldt & B. McKenzie (eds.), pp. 331-342. Waterloo, ON : Wilfrid Laurier University Press.
- Blackstock, C. (2007). Are residential schools closed or have they just morphed into child welfare? *Indigenous Law Journal*, 6(1) : 71-78. Consulté le 4 mars 2013 à <https://tspace.library.utoronto.ca/bitstream/1807/17131/1/ILJ-6.1-Blackstock.pdf>.
- Blackstock, C. (2010). The Canadian Human Rights Tribunal on First Nations Child Welfare: Why if Canada wins, equality and justice lose. *Children and Youth Services Review*, 33(1) : 187-194. doi:10.1016/j.childyouth.2010.09.002.
- Blackstock, C., Loxley, J., Prakash, T., & Wien, F. (2005). *Wen:de : We are coming to the light of day*. Ottawa, ON : First Nations Child and Family Caring Society of Canada. Consulté le 4 mars 2013 à <http://www.fnfcfs.com/docs/WendeReport.pdf>
- Blackstock, C. & Trocmé, N. (2005). Community-based child welfare for aboriginal children: Supporting resilience through structural change. *Social Policy Journal of New Zealand*, 24:12–33.
- Blackstock, C., Trocmé, N., & Bennett, M. (2004). Child maltreatment investigations among Aboriginal and non-Aboriginal families in Canada. *Violence against Women*, 10(8) : 901-916.
- Farris-Manning, C., & Zandstra, M. (2003). Children in care in Canada : A summary of current issues and trends with recommendations for future research. *Child Welfare League of Canada*. Consulté le 4 mars 2013 à [http://www.nationalchildrensalliance.com/nca/pubs/2003/Children\\_in\\_Care\\_March\\_2003.pdf](http://www.nationalchildrensalliance.com/nca/pubs/2003/Children_in_Care_March_2003.pdf)
- McKenzie, B. (2002). Block funding. Child maintenance in First Nations child and family services: A policy review. Winnipeg, MB : Kahnawake Shakotii'a'takenhas Community Services.
- Public Health Agency of Canada (PHAC) (2010). *Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect 2008 (CIS-2008): Major findings*. Ottawa, ON : Public Health Agency of Canada. Consulté le 3 mars 2013 à [http://www.phac-aspc.gc.ca/cm-vec/csc-ecve/2008/assets/pdf/cis-2008\\_report\\_eng.pdf](http://www.phac-aspc.gc.ca/cm-vec/csc-ecve/2008/assets/pdf/cis-2008_report_eng.pdf)
- Sinha, V., Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Fast, E., Thomas-Prokop, S. et al. (2011). *Kiskisik Awasisak: Remember the children: Understanding the overrepresentation of First Nations children in the child welfare system*. Ottawa, ON : Assembly of First Nations. Consulté le 3 mars 2013 à [http://cwrp.ca/sites/default/files/publications/en/FNCIS-2008\\_March2012\\_RevisedFinal.pdf](http://cwrp.ca/sites/default/files/publications/en/FNCIS-2008_March2012_RevisedFinal.pdf)
- Statistics Canada. (2013). *Aboriginal Peoples in Canada: First Nations People, Métis and Inuit*. National Household Survey, 2011. Catalogue no. 99-011-X2011001. Ottawa, ON : Minister of Industry
- Trocmé, N., Knoke, D., Shangreux, C., Fallon, B., & MacLaurin B. (2005). The experience of First Nations children coming into contact with the child welfare system in Canada: The Canadian Incidence Study on Reported Child Abuse and Neglect. In *Wen:de : we are coming to the light of day*, pp. 60-86. Ottawa, ON : First Nations Child and Family Caring Society of Canada. Consulté le 3 mars 2013 à [www.fnfcfs.com/docs/WendeReport.pdf](http://www.fnfcfs.com/docs/WendeReport.pdf)
- Trocmé, N., MacLaurin, B., Fallon, B., Knoke, D., Pitman, I., & McCormack, M. (2006). *Mesnimik Wasatek – Catching a drop of light / Understanding the overrepresentation of First Nations children in Canada's child welfare system: An analysis of the Canadian incidence study of reported child abuse and neglect (CIS-2003)*. Toronto, ON : Centre of Excellence for Child Welfare & First Nations Child Family Caring Society. Consulté le 3 mars 2013 à <http://www.fsin.com/healthandsocial/childportal/images/mesnimik%20wasatek%20Catching%20a%20Drop%20of%20Light.pdf>



NATIONAL COLLABORATING CENTRE  
FOR ABORIGINAL HEALTH  
CENTRE DE COLLABORATION NATIONALE  
DE LA SANTÉ AUTOCHTONE

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :  
UNIVERSITÉ DU NORD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE  
3333 UNIVERSITY WAY, PRINCE GEORGE (C.-B.) V2N 4Z9

1 250 960 5250  
CCNSA@UNBC.CA  
WWW.NCCAH-CCNSA.CA